

## **Café éthique**

# **« Demande d'assistance au suicide : quels questionnements ? »**

*avec*

### **Dr Perrine OLLIVIER**

Psychiatre des hôpitaux, CH des Pays de Morlaix  
chef de service d'admissions du secteur 7

### **Dr Philippe GENEST**

Psychiatre des hôpitaux  
Chef du service de psychiatrie d'adultes, secteur 4

### **Dr Claire BAZIRE**

Médecin référent de l'hospitalisation continue d'oncologie  
Institut de cancérologie et d'hématologie

### **Dr Cyril HAZIF-THOMAS**

Psychiatre des hôpitaux,  
Chef du service de l'intersecteur de la personne âgée  
Pôle de psychiatrie, Hôpital de Bohars  
Président du comité d'éthique du CHRU

## **CHRU de Brest**

**Le jeudi 23 juin 2016**

**18h – 20h**

Lieu : Salle de réunion au-dessus du restaurant du personnel  
En face du Bâtiment 4 - Hôpital Morvan, Brest

**Tickets de stationnement gratuits remis à l'issue de la manifestation  
pour les personnels venant des autres sites du CHRU**

En tant que médecins, nous sommes de plus en plus confrontés à des demandes d'aide à mourir : celle de l'assistance médicale au suicide consiste à fournir un moyen légal au patient qui demande à mourir.

A partir d'une histoire vécue, différentes questions seront abordées :

- Quel est le cadre législatif français ? Qu'est ce qui est autorisé et qu'est ce qui ne l'est pas ? Par la même occasion, il est nécessaire de distinguer différents termes (euthanasie, assistance médicale au suicide, principe du double effet...)
- D'un point de vue psychiatrique, que faut-il entendre derrière une demande d'assistance au suicide ? Et qu'est-ce qu'en comprennent souvent le personnel soignant ou la famille ? Quelles réactions cela suscite ?
- A quelles notions faut-il faire appel pour comprendre de telles demandes ?

Il est à craindre que ce genre de demandes ne progresse tant le principe prédominant de notre société actuelle est la non souffrance, la lutte perpétuelle contre la douleur. La douleur et la souffrance n'ont plus de sens. On peut s'interroger sur ce qu'il en sera de demandes de « *sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès* » introduite par la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ?

Ces demandes suscitant de vives réactions, que ce soit chez les soignants mais également chez tous citoyens (eu égard aux nombreuses situations très médiatisées), comment peut-on faire pour tenter d'apporter des réponses, qu'elles soient médicales ou non médicales à ces patients ?

**Ce café éthique sera enregistré et un lien Web permettant l'accès à l'enregistrement audio indexé aux diaporamas des intervenants sera diffusé par mail et mis en ligne sur le site de l'Espace de réflexion éthique de Bretagne : [www.espace-ethique-bretagne.fr](http://www.espace-ethique-bretagne.fr) : Rubrique « Ressources documentaires » - Onglet « Enregistrements audio »**

Espace de réflexion éthique de Bretagne - EREB  
Hôpital de la Cavale Blanche - CHRU - Bd T. Prigent - 29609 Brest cedex  
Tél. 02 98 14 52 78 ; Fax : 02 98 14 53 32  
Courriel : [EREB@chu-brest.fr](mailto:EREB@chu-brest.fr) - Site Web : [www.espace-ethique-bretagne.fr](http://www.espace-ethique-bretagne.fr)